



www.snopacgt.com

26 mai 2023 COSUI loi 3ds Volet routier DGITM-DMR-DRH et OS

Compte rendu

Comité de suivi du 26 mai sur la mise en œuvre du volet routier de la loi 3DS.

Le rétropédalage du ministère !!!!

En préalable

Cette réunion s'inscrit dans un contexte dramatique où 2 agents du CEI de La Rochelle à la DIR Atlantique ont été percutés par un VL lors d'intervention sur le réseau. Un agent a perdu la vie, le second est gravement blessé.

La CGT intervient pour dénoncer encore, l'insuffisance de moyens dégagés par le ministère, auprès des agents pour exercer leur mission de service public en toute sécurité, et rappelle les chiffres vertigineux d'accidents de service en 2022 et 2023.

Le ministère reconnaît le caractère inacceptable de ces types d'événements, il mesure toute l'importance de la tâche à réduire le nombre d'accident de service. Il dit s'y employer.

La CGT estime que le ministère n'est pas à la hauteur et ne met pas les moyens.

Avancement au 26 mai des démarches de transfert

Les départements et métropoles :

Sans revenir sur le cheminement politique de l'élaboration de la loi qui n'a pas convaincu, l'écriture de ce texte pose de sérieux problèmes dans sa mise en œuvre, au regard du peu de candidatures des collectivités (15 départements, 2 métropoles). **La valse des hésitations d'hier, les renoncements aujourd'hui et les incertitudes futures**, participent à inquiéter fortement les agents qu'ils soient directement impactés ou pas.

Le dernier en date avec l'abandon du transfert du CD13 doit nous interpeller. De nombreux agents se sont sentis soulagés, car ils voyaient dans ce

transfert la fin de la DIRMED et avec, la disparition des moyens de l'intervention publique de l'État dans un département très largement sinistré sur d'autres domaines et qui font la une de l'actualité.

La Métropole de Toulouse renonce également à reprise du réseau.

Il en découle, **un rétropédalage du ministère** qui abandonne le projet de fusion des DIR qui prévoyait le rapprochement de la DIRMED avec la DIRCE, et de la DIRMED avec la DIRSO.

Les régions :

Les 3 régions (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est) candidates pour la mise à disposition des services, n'ont toujours pas signé les conventions (rappel date limite de signature le 5 septembre). De quoi être inquiet, pour la suite.

Sur le plan général, la CGT rappelle sa grande inquiétude sur l'état d'esprit des agents, notamment au regard des conditions de travail dégradées et l'impact sur la vie des agents aussi bien sur le plan professionnel que familial.

- **À la question, est-ce qu'il y aura un nouveau tour de table auprès des collectivités ?**

La réponse du ministère est ferme : c'est non, il n'y aura pas de tour de table supplémentaire.

- **Qu'en est-il, si dans 3 mois les conventions de MAD expérimentale ne sont pas signées ?**

Le ministère ne répond rien, laissant planer un doute. Les démarches entre les 3 régions candidates et le ministère semblent achopper sur une divergence de dotations financières.

Le SNOA interpelle et dénonce

pour les OPA :

- ✓ L'abandon et l'externalisation des missions de service public
- ✓ La baisse d'effectifs dans les équipes conduisant à des conditions de travail dégradées
- ✓ Les difficultés pour assurer la sécurité des agents et des usagers
- ✓ L'accroissement de la polyvalence allant à l'encontre des spécificités et des métiers des OPA.
- ✓ L'arrêt d'équipes, pertes de compétence, mise au placard des OPA
- ✓ L'absence de perspectives pour les OPA et de recrutement
- ✓ La gestion compliquée des services RH défaillants (*multiplication des employeurs internes et externes...*)
- ✓ Les OPA MADSLD des collectivités, les oubliés du ministère et méprisés des collectivités !!!!!
- ✓ Le déroulement de carrière stoppés
- ✓ La mobilité restreinte
- ✓ Le sujet des retraites avec le recul de l'âge de départ des agents, problème qui reste bien présent et qui est loin d'être terminé.
- ✓ Celui de la grille des salaires des OPA. Le niveau ouvrier se retrouve en dessous du smic. Et le niveau d'entrée chez les techniciens 1.1 de la zone 3 d'abattement est inférieur au niveau ouvrier de la zone 1. Pour ceux qui ne le savent pas, les OPA se voient appliquer un abattement de zone, jusqu'à -2.8% qui a un impact direct sur le salaire, les primes, les HS et la pension. **À quand la suppression de ces zones qui ne correspondent plus à rien.** Nous dénonçons depuis plusieurs années, ce yoyo permanent des niveaux de rémunération du pied de grille, qui s'amplifie, et pour lequel, l'administration n'apporte aucune réponse de qualité, et qui tasse la grille complète du plus bas au plus haut niveau, marquant l'absence de reconnaissance envers les OPA.
- ✓ Le niveau de pension des OPA a chuté de 25% en 20 ans
- ✓ Le droit à congés bonifiés n'est toujours pas appliqué aux OPA, alors que les OE du ministère de Armées en bénéficient.
- ✓ ...

Personnels. Cadrage national, garanties apportées aux agents

- Dans le tableau présenté en séance, le SNOA-CGT demande une colonne OPA qui quantifie le nombre d'OPA sur l'estimation des ETP à transférer. Nous rappelons que nous n'avons rien à faire

dans les macro-grades des fonctionnaires, nous avons une gestion spécifique, des textes particuliers à destination des OPA qui sont des éléments déterminants. Nous refusons d'être noyés dans la masse.

- Nous demandons que le travail engagé dans la réécriture des décrets et arrêtés relatif à l'intégration des OPA dans la FPT soient finalisés. Les 11 fiches identifiées dans la note DRH du 30 décembre 2022 relatives à la mise en œuvre du dispositif d'intégration des OPA dans le cadre d'emplois de la FPT devront être complétées rapidement et transmises aux organisations syndicales pour avis.
- Nous voulons que les textes sur la retraite relative aux OPA intégrés à la FPT (Décret 2014-455 du 6 mai 2014 et son arrêté du 11 juillet 2014) soient actualisés et finalisés rapidement. Les départs des ex-OPA se fait actuellement sur des textes obsolètes par le FSPOEIE. Nous rappelons que le temps légistique est long, obligation de passer en CSFPT (Conseil supérieur de la fonction publique territoriale) en CSA-M (conseil social d'administration du Ministère) et devant le conseil d'État.
- Nous demandons au DRH qu'un travail en interministériel soit relancé pour entrevoir des solutions transversales et de passerelles avec les autres ouvriers de l'État.

Autres points importants : la DMR (direction des mobilités routières) étudie un programme de mutualisation des actions engagées dans les DIR, l'exemple du passage de marché public en commun est avancé. Mais, nous pouvons nous poser la question sur les risques de mutualisation des forces vives, à l'exploitation, à la maintenance etc...

La CGT dénonce

Un calendrier à marche forcée !

Nous profitons de cette séance plénière pour demander une audience spécifique sur les sujets OPA. Le DRH est prêt à nous recevoir, nous ne manquerons pas de le solliciter.

En conclusion :

Un ministère qui joue au « TU VEUX OU TU VEUX PAS ! », avec les collectivités, telle la chanson.

Un ministère qui fait des annonces puis c'est le rétropédalage. Même les services de l'administration centrale DGITM/DMR du ministère fonctionne à l'aveugle sur ce dossier !!!!!

**La CGT en ordre de bataille pour défendre les OPA.
Le SNOA-CGT,
LE syndicat national garant du droit et proche des
OPA**